



Les Essarts le Roi le 30 mai 2006

CONTRIBUTION N° 3 de l'association DELTA

Dans le projet de prolongement de l'autoroute A12, la raison d'être de l'éventuelle déviation des Essarts le roi était de définir un périmètre d'exclusion de plus de 100ha des terres agricoles afin de les livrer à l'urbanisation.

Le SDRIF de 1994 a classé ces terres en espace partiellement urbanisable. Depuis ce classement, plusieurs études ont été réalisées pour urbaniser cet espace.

Le SEPPY (Syndicat de Programmation du Pays d'Yveline) a effectué une remarquable étude d'implantation de sociétés de hautes technologies. L'analyse marketing a montré le trop peu d'intérêt des entreprises pour le site des Essarts le Roi.

L'urbanisation de cette zone est alors reprise par la municipalité qui l'oriente vers l'implantation de commerces : Projets des sociétés Eiffage, Retail Park, SCC France (Générale Immobilière), tous ces projets récusables sont abandonnés.

La Communauté de Communes des Etangs récupère le projet d'implantation de commerces et lance une enquête publique. Le commissaire Enquêteur émet un avis défavorable en Octobre 2005. Actuellement, un projet d'implantation d'un golf et d'un parcours de sport enclavés entre l'éventuelle déviation autoroutière des Essarts et la Nationale 10 sont envisagés dans cet espace !!!

Cette succession de projets montre l'obsession à « consommer inutilement » ces terres agricoles.

L'agriculture est la base des ressources alimentaires, énergétiques mais aussi industrielles avec le développement de la « Chimie verte ».

Les végétaux peuvent remplacer le pétrole dans la majorité des process de l'industrie chimique, engendrer des biomatériaux, biocarburants et bioénergie, et valoriser la biomasse de la plante entière.

Il convient donc de préserver toutes les surfaces productives, il est même envisagé que des zones anciennement productives ou non encore exploitées puissent à nouveau servir de ressource en biomasse en raison des besoins croissants à venir.

Dans cet esprit, la déviation autoroutière des Essarts n'est pas opportune.

Le hameau de « Maisons Neuves » composé d'une vingtaine de maisons serait pris en tenaille entre une RN10 qui restera toujours active avec 30 à 40000 veh/jour, et deux autoroutes génératrices de pollution phonique et olfactive. La A 12 accompagnée de ses deux échangeurs et diverses voies d'accès ou de dessertes dont l'un se situera au nord sur les terres de Montmort et l'autre au sud à l'Artoire, et la liaison RN12- RN10 par la vallée de la Mauldre (anciennement appelée A88) qui par son échangeur multidirectionnel viendra occuper une surface au sol considérable et engendrera une pollution accrue.

En 1986, l'IAURIF a étudié l'aménagement de la RN10 par une tranchée couverte à hauteur des habitations du hameau de « Maisons Neuves ». Cette étude répond aux nuisances subies par les habitants des Essarts et assure la fluidité du trafic routier.

Ce plan est disponible sur le site de l'association DELTA. (<http://delta78.free.fr>)

Les projets SEPPY et commerciaux ainsi que l'avis d'enquête publique sont également consultables sur le site de l'association.